

Inspection générale des bibliothèques

Les ressources documentaires pour la recherche au sein des sites universitaires

Rapport à madame la ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- M. LIONEL COLLET, directeur du cabinet
- M. JEAN-RICHARD CYTERMANN, directeur adjoint du cabinet

IGAENR

M. THIERRY BOSSARD, chef du service

DIRECTIONS

Madame SIMONE BONNAFOUS directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
Monsieur ROGER GENET, directeur général pour la recherche et de l'innovation
Monsieur MICHEL MARIAN, adjoint au chef du service de la coordination stratégique et des territoires
Monsieur Alain COLAS, chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

Monsieur le président de la conférence des présidents d'universités (CPU)
Monsieur le président de la Bibliothèque nationale de France
Monsieur le président de la conférence des grandes écoles (CGE)
Monsieur le président du Centre national de la recherche scientifique
Madame la présidente directrice générale de l'INRA
Monsieur le président directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale
Monsieur l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
Monsieur le président-directeur général de l'Ifremer
Monsieur le président de l'Institut de recherche pour le développement
Monsieur le président de l'AERES
Messieurs les présidents des universités de Bordeaux, Poitiers, Paris-Descartes, Paris-Sud
Monsieur le directeur de l'IEP de Bordeaux
Monsieur le directeur de l'information scientifique et technique du CNRS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Inspection générale des bibliothèques

**Les ressources documentaires pour la recherche
au sein des sites universitaires**

NOVEMBRE 2012

Pierre CARBONE
Inspecteur général des bibliothèques

Joëlle CLAUD
Inspectrice générale des bibliothèques

SOMMAIRE

Introduction	- 1 -
1. Le potentiel de recherche à l'échelle des sites	- 2 -
1.1. Les unités de recherche	- 2 -
<i>1.1.1. Au plan national.....</i>	<i>- 2 -</i>
<i>1.1.2. Dans l'échantillon étudié.....</i>	<i>- 2 -</i>
1.2. Les organismes de recherche et les PRES	- 3 -
1.3. Les investissements d'avenir.....	- 4 -
2. Etat des lieux de la documentation recherche	- 5 -
2.1. L'organisation documentaire des universités	- 5 -
2.2. Site et réseau documentaire	- 5 -
2.3. Les bibliothèques de recherche : associées ou intégrées ?.....	- 6 -
<i>2.3.1. Le site bordelais.....</i>	<i>- 7 -</i>
<i>2.3.2. A Poitiers</i>	<i>- 7 -</i>
<i>2.3.3. A Paris Descartes (Paris 5).....</i>	<i>- 8 -</i>
<i>2.3.4. A Paris Sud</i>	<i>- 8 -</i>
2.4. Quelle connaissance réciproque des moyens ?.....	- 9 -
2.5. La délégation globale de gestion permettra-t-elle d'identifier l'ensemble des moyens documentaires ?.....	- 10 -
2.6. Quel degré de collaboration entre bibliothèques de recherche et SCD ? ...	- 11 -
<i>2.6.1. Les catalogues.....</i>	<i>- 11 -</i>
<i>2.6.2. La conservation partagée des périodiques</i>	<i>- 12 -</i>
<i>2.6.3. L'accès aux ressources électroniques.....</i>	<i>- 13 -</i>
▪ La situation au plan national	- 13 -
▪ La situation au niveau local.....	- 16 -
<i>2.6.4. Les archives ouvertes.....</i>	<i>- 18 -</i>
▪ Au plan national	- 18 -
▪ Au plan local	- 19 -
<i>2.6.5. La numérisation</i>	<i>- 20 -</i>
<i>2.6.6. La veille documentaire.....</i>	<i>- 21 -</i>
<i>2.6.7. La bibliométrie.....</i>	<i>- 21 -</i>

2.6.8. <i>La formation</i>	- 21 -
▪ La formation des utilisateurs	- 21 -
▪ La formation des personnels.....	- 22 -
3. Services communs de documentation et centres de documentation recherche : un positionnement différent, des activités de plus en plus convergentes.....	- 23 -
Conclusion.....	- 27 -
Recommandations	31
Annexes.....	- 33 -

Introduction

L'Inspection générale des bibliothèques a été chargée de mener une étude sur *les ressources documentaires des établissements d'enseignement supérieur et des unités relevant d'organismes de recherche : état des lieux et impact sur la définition des politiques documentaires de site*.

Un tel diagnostic est d'autant plus nécessaire que les relations entre universités et organismes de recherche évoluent fortement. Diverses initiatives se sont succédées : création de Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) dont certains EPST sont membres associés ou fondateurs, de réseaux thématiques de recherche avancée, évolution des sites avec le Plan Campus, création d'Alliances thématiques, programmes d'excellence dans le cadre des investissements d'avenir (Equipex, Labex et Idex). L'un de ces Idex, le projet ISTEEX, vise à améliorer l'accès de la communauté scientifique à l'information scientifique et technique.

Dans le domaine documentaire, le passage au numérique a toutefois dupliqué une organisation documentaire fragmentée. Sur le même site, les chercheurs et enseignants-chercheurs comme les doctorants ne disposent pas d'un accès homogène aux mêmes ressources. La documentation est encore trop dispersée à la fois au sein de chaque université ainsi qu'entre universités et organismes de recherche. Sont à prendre en compte à la fois les stratégies locales et les actions menées au plan national à travers la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) et ISTEEX ou les politiques documentaires engagées par chaque EPST. L'articulation ou le décalage entre niveaux local et national revêt une importance particulière, et a pour conséquence selon les cas un degré de mutualisation fort ou une redondance persistante des ressources.

On ne dispose pas à ce jour d'état des lieux de la documentation universitaire et de recherche, ni au plan quantitatif ni au plan qualitatif. Si les bibliothèques universitaires font l'objet d'un suivi statistique annuel depuis 1974, dont les résultats sont publiés depuis 1988 à la Documentation française dans un *Annuaire des bibliothèques universitaires*, ce suivi ne constitue pas un bilan global de la documentation par université, les données sur les ressources hors bibliothèque universitaire étant trop fragmentaires pour être publiées. Le degré de connaissance de la documentation des unités mixtes de recherche est encore plus faible. De même, la documentation des grandes écoles ne fait pas l'objet d'un suivi statistique, en dehors d'enquêtes ponctuelles. Le présent rapport a donc pour objet de proposer des orientations en vue d'établir un état des lieux et de favoriser des politiques documentaires de site communes aux universités et grandes écoles et aux unités mixtes de recherche.

La mission a visité des sites où le potentiel de recherche est variable : Bordeaux, (situé dans la moyenne, présence de plusieurs établissements coopérant entre eux), Paris Sud (université de recherche intensive), Poitiers (université pluridisciplinaire avec un fort secteur sciences humaines et sociales), et à des entretiens avec des responsables de l'IST dans des EPST. Elle a également étudié une structure originale, la bibliothèque SHS de Paris-Descartes.

1. Le potentiel de recherche à l'échelle des sites

1.1. Les unités de recherche

1.1.1. *Au plan national*

Le potentiel de recherche est principalement concentré dans des unités mixtes de recherche (UMR), ainsi que le montrent des données globales au plan national :

- le CNRS compte 845 UMR sur 1053 unités de recherche ;
- on dénombre à l'INSERM 293 structures de recherche. Toutes sont mixtes avec au moins un autre établissement (université, grande école, Institut Curie, etc...) et avec les regroupements de type PRES ou autres, pratiquement 100% de ces structures sont sur des sites universitaires. 80% sont implantées dans les universités et les CHU .
- à l'INRA, 70% des unités sont mixtes ou sous contrat (101 UMR, 40 unités sous contrat avec un ou plusieurs partenaires) ; au total, l'INRA a 58 partenaires de recherche dont plus de 40 établissements d'enseignement supérieur (hébergeant de 1 à 6 UMR par établissement) ;
- l'IRD a 49 UMR, 4 unités mixtes internationales et 3 unités propres de recherche (UPR) ;
- le CEA a 52 UMR.

1.1.2. *Dans l'échantillon étudié*

On retrouve cette situation dans l'échantillon étudié : le site bordelais compte 74 UMR, Paris Sud accueille 71 UMR sur 107 unités de recherche, Poitiers 12 UMR sur 35 structures de recherche. On peut tirer de ces exemples quelques constats :

- les UMR sont plus nombreuses en sciences et technologie et dans le secteur biomédical qu'en lettres, sciences humaines et sociales ;
- les unités multi-EPST sont relativement peu nombreuses :
 - 7 à Bordeaux, dont 2 CNRS-CEA, 2 CNRS-INSERM, 2 CNRS-INRA, 1 CNRS IRD ;
 - Aucune à Poitiers ;
 - 9 à Paris Sud, dont 1 CNRS-INSERM-INRA, 6 INSERM-CEA, 1 INSERM-INED, 1 CNRS-INRA.
- les unités communes à plusieurs établissements universitaires sont moins rares :

- A Bordeaux, une vingtaine, notamment dans le secteur scientifique et biomédical, avec dans quelques cas des unités communes aux secteurs STM et LSHS.
- A Paris Sud, 7 unités, dont 1 avec Paris 5, Poitiers et Versailles-Saint-Quentin, 2 avec Paris 6, 1 avec Paris 6 et Polytechnique, 1 avec l'ENS Cachan, 1 avec Supélec, 1 avec AgroParisTech, 1 avec Paris 7, Paris 6 et Versailles-Saint-Quentin.

Cette imbrication des activités de recherche appelle un renforcement d'une politique documentaire de recherche commune aux universités, aux écoles et aux organismes à l'échelle du site ou dans le cadre de réseaux.

- hors EPST, les équipes d'accueil sont plus nombreuses dans le secteur LSHS qu'en ST, et les équipes d'accueil communes à plusieurs établissements universitaires sont plutôt rares (5 à Bordeaux, 7 à Paris Sud).

1.2. Les organismes de recherche et les PRES

Les organismes de recherche ont une implication variable dans les PRES, ce qui peut avoir une influence dans la définition de schémas documentaires de site et sur les modalités et l'intensité de la coopération documentaire.

Leur couverture territoriale est inégale. Si le CNRS, l'INRA et l'INSERM sont présents dans toutes les régions ou presque, les autres ne sont présents que dans quelques régions. Le CEA est réparti sur une dizaine de sites en Ile-de-France, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Rhône-Alpes et Paca.¹ L'IFREMER est implanté en Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Pays-de-Loire, Paca et Outre-mer. Concernant l'IRD, à l'exception d'une UMI située en Thaïlande, toutes ses unités ont leur implantation principale en France : 17 en Ile-de-France, 17 à Montpellier, 7 à Marseille, 4 à Toulouse, 3 à Brest, 2 à Grenoble, 1 à Clermont-Ferrand, 1 à Nice, 1 à Nouméa, 1 en Polynésie française

La politique des organismes de recherche à l'égard des sites universitaires est également variable, leur démarche étant à la fois thématique et territoriale. Le CNRS est membre fondateur ou associé de plusieurs PRES et met en place des conventions de site avec les établissements. L'INSERM, qui est présent dans des sites de taille très inégale, est particulièrement attentif aux liens entre universités et CHU. L'INRA est membre associé du PRES breton ainsi que membre fondateur d'Agreenium (consortium national pour l'agriculture, l'alimentation, la santé animale et l'environnement réunissant aussi le CIRAD, Agro Paris Tech, Agro Campus Ouest et Montpellier Sup Agro), et passe des conventions de partenariat avec certains établissements. L'IFREMER établit des contacts bilatéraux avec les établissements. Le CEA n'est ni membre fondateur ni membre associé d'aucun PRES mais établit des conventions de partenariat.

¹ Si le CEA n'est pas présent dans toutes les régions de France, ce n'est pas par manque de coopération territoriale, mais par contraintes dues à ses missions (un site nucléaire doit obligatoirement être situé dans une zone à grands espaces, proche d'alimentation en eau, etc...).

1.3. Les investissements d'avenir

Les divers projets (Equipex, Labex, Idex) associent selon les cas plusieurs EPST et EPCSCP du même site, mais, à l'exception des Idex localisés sur un site, ils associent également des laboratoires de recherche d'EPCSCP extérieurs au site, quand ils ne vont pas jusqu'à constituer un réseau national. *Le site n'est donc pas la référence unique, et la mutualisation des ressources documentaires peut impliquer des communautés de chercheurs plus ou moins vastes et disséminées sur le territoire.*

Concernant les Idex, le potentiel de recherche correspondant à leur périmètre est appelé à se renforcer. Ainsi, à Bordeaux, il intègre 30% des ressources humaines universitaires et 40% des ressources humaines des organismes de recherche du site. Si les organismes de recherche se sont engagés à maintenir leur potentiel sur le site, les universités de Bordeaux se sont engagées non seulement à maintenir les emplois existants dans le périmètre de l'IdEx mais également à redéployer sur l'IdEx 10% des emplois qui deviendront vacants, hors périmètre soit environ 160 emplois sur 10 ans².

A Paris Sud, la question de la documentation recherche est liée fortement à la perspective de constitution de l'Université Paris-Saclay en 2015, qui regroupera 23 établissements (universités, grandes écoles, EPST), et qui pourrait avoir pour schéma d'organisation le modèle des *Schools*. Les étudiants en master et doctorat constituant 50% de l'effectif global de Paris 11, cette évolution est déterminante.

Ces phénomènes de concentration vont nécessairement avoir des effets sur la définition des priorités documentaires, et conduire à la fois au développement des ressources dans les thèmes retenus et à l'affirmation d'une plus grande transdisciplinarité.

² Cf. Rapport IGAENR n°2012-041, Avril 2012, *Etude des mécanismes internes d'allocation des moyens en crédits et en emplois dans les universités*

2. Etat des lieux de la documentation recherche

2.1. L'organisation documentaire des universités

La politique documentaire des universités est mise en œuvre par des services communs de la documentation (SCD), régis par le décret n° 2011-996 du 23 août 2011. L'ensemble des bibliothèques et centres documentaires d'une université ont vocation à intégrer le SCD, et ceux qui ne sont pas intégrés lui sont associés. Par ailleurs, « *les services documentaires appartenant à des composantes et services liés conventionnellement à l'université peuvent, selon les mêmes modalités, être associés au service commun* ». Si les bibliothèques à vocation pédagogique des UFR, instituts, départements, sont clairement dans le domaine de l'université, la situation est plus complexe dans le cas des bibliothèques et centres documentaires de recherche, rattachés le plus souvent à une UMR ou à un laboratoire au sein d'une UMR, et mobilisant des moyens de l'université mais aussi d'un ou plusieurs EPST. Ces bibliothèques peuvent donc être associées au service commun.

Sur les sites pluri-universitaires, des bibliothèques interuniversitaires (BIU) peuvent soit assumer l'ensemble des missions des SCD soit s'y substituer totalement. Les cas de mutualisation complète sont rares (Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier). Les cas les plus fréquents sont la mutualisation de certaines fonctions (système d'information, formation des utilisateurs ou des personnels, ressources électroniques, gestion des fonds anciens, etc...), par exemple au sein des départements documentation des PRES de Bordeaux et Toulouse. Le décret du 23 août 2011 autorise pour ces BIU d'autres statuts que celui de service commun interuniversitaire : groupement d'intérêt public, établissement public, service d'une fondation, département d'un PRES.

Ainsi, à Bordeaux, l'organisation documentaire des universités repose sur une mutualisation partielle des fonctions au sein d'un département Documentation (Ddoc) du PRES et sur des services communs de la documentation propres à chaque université. Le Ddoc a notamment en charge le système d'information (Babord+), l'acquisition et la gestion de certaines ressources électroniques acquises dans le cadre de l'UNR, la formation des chercheurs et doctorants à l'IST (l'URFIST lui étant rattaché). Le Ddoc participe également à la mise en place de la signature normalisée pour les publications du site et à des études bibliométriques (avec Bordeaux 1 et Bordeaux 2). Il constitue une structure qui permet de coordonner les projets documentaires dans le cadre du plan campus ou de l'IdEx, dont le CNRS et l'INSERM sont des acteurs.

2.2. Site et réseau documentaire

La plupart des bibliothèques et centres documentaires de recherche jouent un rôle de soutien aux chercheurs dans une relation de proximité, les documentalistes étant régulièrement informés des programmes et projets de recherche en cours et intégrés dans les équipes.

L'implantation locale s'accompagne également d'une insertion dans des réseaux disciplinaires ou thématiques, plus ou moins forts selon les disciplines.

Certaines communautés de recherche constituent un réseau documentaire au niveau national. C'est le cas notamment du réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM), discipline où la bibliothèque est en même temps le laboratoire des chercheurs. C'est aussi le cas des sciences politiques, où la Fondation nationale des sciences politiques fait bénéficier certains IEP d'emplois ou de crédits. Dans ces cas, il est logique que la politique documentaire de site s'articule avec celles des différents réseaux disciplinaires.

Par ailleurs, les organismes de recherche mettent en œuvre des politiques documentaires (ou de diffusion de l'IST) au niveau central. Il en découle notamment que sont gérés au niveau central des marchés d'abonnements à des revues pour toutes leurs unités, ou la négociation de licences pour les ressources électroniques. Concernant plus particulièrement l'IRD, sa politique en matière de bibliothèques de recherche a été de ne pas placer des ressources dans les unités de recherche mais de les regrouper dans les sites de l'IRD (Bondy, Montpellier, Brest en partenariat avec l'Ifremer et l'Université de Bretagne Occidentale, Nouméa, Cayenne auxquels s'ajoutent quelques bibliothèques en partenariat en Afrique). Mais l'IRD a surtout développé une politique d'appui aux équipes de recherche ne reposant pas sur une logique de sites, notamment grâce à la fourniture de ressources en ligne.

De même, les universités constituent des réseaux documentaires soit au niveau local (avec des bibliothèques territoriales) ou régional (avec les plans de conservation partagée des périodiques), au niveau national (dans le cadre de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, des Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique³, mais aussi dans des opérations de partenariat avec la Bibliothèque nationale de France), ou bien au niveau européen ou international (par exemple, en participant à Worldcat d'OCLC). On relèvera notamment que le Sudoc-PS, géré par l'Abes, recense les publications en série d'un grand nombre de bibliothèques et centres de documentation dans les universités, les centres de recherche et les collectivités territoriales.

Si le site est le lieu naturel de la coopération documentaire, celle-ci doit, pour réussir, prendre en compte la participation des différents partenaires à des réseaux de nature et de niveaux divers.

2.3. Les bibliothèques de recherche : associées ou intégrées ?

L'association est le cas le plus fréquent. Dans les cas étudiés (Bordeaux, Paris Sud, Poitiers), la majorité des bibliothèques de recherche sont associées, notamment en STM. On note toutefois dans quelques cas des intégrations de bibliothèques ou centres de documentation d'UMR, et dans deux cas des situations innovantes (une bibliothèque à la fois

³ Les CADIST, créés à partir des années 1980, constituent un réseau national de bibliothèques de référence au service de la recherche dans une discipline, qui bénéficient d'une dotation pour acquérir et diffuser la documentation française et étrangère la plus exhaustive possible dans leur spécialité. Le réseau, qui ne couvre pas encore toutes les disciplines, comprend à ce jour 26 bibliothèques CADIST en sciences humaines et 9 bibliothèques CADIST en sciences et santé.

unité mixte de service (UMS) et section du SCD, une autre à la fois UMS et CADIST dans sa discipline conjointement avec une section du SCD). Dans un autre cas, on trouve une bibliothèque intégrée ayant en fait une double gestion des moyens (CNRS et université).

2.3.1. Le site bordelais

A Bordeaux 1, 10 bibliothèques de recherche sont associées ; seules 2 sont intégrées : la station marine d'Arcachon ; la Bibliothèque de mathématiques-informatique (BMI). La BMI dessert l'UMR CNRS 5251 et le LABRI (UMR CNRS 5800), toutes deux communes aux universités Bordeaux 1, Bordeaux 2, et à l'Institut polytechnique de Bordeaux.

A Bordeaux 2, l'INSERM ayant évolué au plan national dès l'année 2000 du papier vers le tout-électronique, les petits espaces documentaires qui pouvaient exister sont progressivement fermés. 1 bibliothèque est intégrée (celle de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin) et 2 sont associées (le Centre de documentation de l'ISPED – unité INSERM en santé publique, épidémiologie, développement ; la bibliothèque de l'IFR Pathologies infectieuses).

Bordeaux 3 présente au sein du site bordelais les caractéristiques propres au domaine Arts, lettres, langues et sciences humaines. Les équipes d'accueil y sont plus nombreuses que les UMR, et le nombre de bibliothèques (intégrées ou associées) y est plus important. La vocation de ces bibliothèques est le plus souvent à la fois pédagogique et de recherche. 14 bibliothèques sont intégrées et 5 associées. **Une des bibliothèques intégrées**, la bibliothèque Robert Estienne-Ausonius (histoire et archéologie), **a en fait une double gestion** : ses crédits et ses personnels, provenant à la fois du CNRS et de l'université, sont identifiés par les partenaires.

A Bordeaux 4, les 12 centres de documentation rattachés aux centres de recherche (9 en droit, 3 en économie) sont des bibliothèques associées. Dans les équipes d'accueil, les petits centres de recherche disposent d'un secrétariat multifonctionnel sans compétence documentaire.

L'IEP de Bordeaux, où sont implantées 2 UMR CNRS, constitue une exception. Le service documentaire réunit la bibliothèque centrale (65 000 ouvrages, 251 titres de périodiques en cours, 6 000 titres en ligne, 8 000 dossiers de presse) et la bibliothèque de recherche. Celle-ci, accessible aux étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} année et aux enseignants-chercheurs, est composée des fonds du LAM⁴ (29 000 volumes, 273 périodiques en cours imprimés et en ligne) et des fonds du Centre Emile Durkheim (26 000 volumes, 202 périodiques en cours), qui sont tous deux des UMR CNRS.

2.3.2. A Poitiers

Le mouvement vers l'intégration des bibliothèques y compris les bibliothèques de recherche semble plus marqué sur un site mono-universitaire, comme Poitiers. Le nombre de bibliothèques associées y a fortement diminué au cours de la dernière décennie. Plusieurs fonds ont été regroupés à l'occasion d'opérations immobilières ou sont venus

⁴ Laboratoire Les Afriques dans le monde

rejoindre les collections d'une des sections du SCD. Actuellement le réseau documentaire du SCD comprend 12 bibliothèques intégrées et 18 bibliothèques associées⁵. Au-delà du cercle des bibliothèques associées avec lequel le SCD a noué une vraie collaboration, quelques équipes de recherche disposent de centres de documentation spécialisés, extérieurs au SCD.

Parmi les bibliothèques intégrées, celle du centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM - UMR 6223), qui participe au CADIST Moyen Age, a été intégrée au SCD en 1998, tandis que les bibliothèques de l'UFR de sciences humaines et art l'ont été plus récemment. Toutes ces bibliothèques sont réunies au sein de la nouvelle bibliothèque SHAMA⁶, ouverte en deux phases en 2010 et 2011 au centre ville de Poitiers. Cette bibliothèque, qui constitue une des 6 sections du SCD, offre sur 1 800 m² un espace enseignement et un espace recherche dans lesquels sont rassemblés la quasi-totalité des 35 000 volumes du CESCM.

Une nouvelle opération d'intégration est prévue en 2013 sur le secteur scientifique avec la bibliothèque de SP2MI (sciences physique, mathématique, mécanique, informatique), implantée au Futuroscope. Celle-ci regroupe 4 bibliothèques de laboratoires du CNRS et compte 4 000 ouvrages et 300 périodiques qui, après retraitement au sein du catalogue de l'université, vont trouver place dans la bibliothèque de sciences du site, annexe de la section sciences du SCD.

2.3.3. A Paris Descartes (Paris 5)

Paris Descartes présente une situation novatrice, avec une bibliothèque à la fois unité mixte de service CNRS-Université et bibliothèque intégrée au SCD, la « *bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes-CNRS* » (UMS 3036 CNRS-Université Paris Descartes). Paris Descartes a accueilli en 2006 les fonds de la bibliothèque de l'IRESO⁷ tombée en déshérence, les a regroupés avec les fonds de sciences sociales et de linguistique provenant des bibliothèques situées en Sorbonne. La bibliothèque est une unité mixte de service, dirigée par le directeur du SCD, assisté d'un agent CNRS dans les fonctions de directeur adjoint. La bibliothèque fonctionne complètement dans le cadre du SCD, au sein duquel elle constitue une section qui présente la caractéristique de fonctionner avec deux budgets (CNRS et université). L'UMS est dotée d'un comité de pilotage représentant les partenaires, ainsi que d'un conseil consultatif de l'unité représentant les personnels de l'unité. Mais l'UMS est une structure conventionnelle, dont la pérennité n'est pas assurée.

2.3.4. A Paris Sud

A Paris Sud, les bibliothèques des composantes et instituts sont associées au SCD. **Orsay présente une particularité notable : la responsabilité du CADIST de mathématiques y est partagée entre le SCD et une bibliothèque de recherche.** En effet, la Bibliothèque de

⁵ Tel que le constate le rapport IGB 2012 sur l'Université de Poitiers.

⁶ Sciences humaines, arts et Moyen Age.

⁷ Institut de recherche sur les sociétés contemporaines.

mathématiques Jacques-Hadamard (BJH, UMS CNRS) est CADIST de mathématiques conjointement avec la section Sciences du SCD.⁸

La diversité des solutions mises en œuvre montre que l'intégration de bibliothèques ou centres documentaires d'UMR au SCD ou leur coopération étroite avec le SCD doit être compatible avec le mode de gestion de l'UMR et avec son pilotage scientifique, et permettre la gestion de ressources provenant de budgets d'institutions différentes.

2.4. Quelle connaissance réciproque des moyens ?

Les universités ont, au cours de la période récente, progressé dans la connaissance de leurs dépenses documentaires, qu'elles soient opérées par le SCD ou hors SCD par les composantes. Mais elles ont des difficultés à connaître le budget affecté à la documentation sur leur site par les organismes de recherche, qu'il s'agisse des dépenses effectuées par les unités de recherche elles-mêmes ou de dépenses gérées au niveau central de chacun de ces organismes dans le cadre de marchés nationaux.

L'organisation de l'IST dans les organismes de recherche fait que le budget n'est pas réparti par « sites ». Si les universités ne connaissent pas les budgets affectés par les EPST sur leur site, c'est pour cette raison. En revanche, les dépenses gérées par les EPST sont connues et fournies régulièrement au MESR. Par ailleurs, les directeurs de structures de recherche disposent d'une totale autonomie dans l'utilisation de crédits provenant de différentes sources (organisme de recherche, université, autres) pour payer les ressources documentaires. Un bilan global à l'échelle du site nécessite d'agréger selon des méthodes pertinentes des données provenant de plusieurs systèmes d'information, dont des données rassemblées au niveau national, et donc de les recueillir selon une nomenclature harmonisée.

Cette connaissance réciproque des moyens ne semble réalisée que dans le cas de structures documentaires mixtes, telles à Bordeaux 1, pour la Bibliothèque de mathématiques-informatique, (qui dessert deux UMR CNRS et est intégrée au SCD), ou bien à Bordeaux 3 pour la bibliothèque Ausonius-Robert Etienne (histoire et archéologie) qui est dotée de moyens en crédits et en personnels provenant à la fois du CNRS et de l'université, ou encore à Paris-Descartes pour la bibliothèque SHS (à la fois UMS CNRS et section du SCD).

⁸ Même s'il y a une collaboration régulière entre les deux bibliothèques, une des dispositions de la convention, en matière d'organisation, n'est toutefois pas actuellement remplie, celle que prévoit à l'article 3 que « *la bibliothèque Jacques-Hadamard et le service commun de la documentation formalisent les procédures de travail et le partage des tâches au sein du CADIST de mathématiques (acquisitions, catalogage et circuit du document, stockage, accessibilité des collections, diffusion et valorisation de l'information scientifique et technique) dans un document approuvé par le comité d'orientation et de surveillance de l'UMS ainsi que le conseil scientifique et le conseil de la documentation de l'Université Paris 11, avant d'être soumis au ministère.* »

Mais globalement, à l'échelle d'une université ou d'un site, les questions documentaires ne sont pas abordées par les responsables lors des réunions de concertation universités-organismes. Les directions d'universités et les SCD connaissent mal les moyens affectés à la documentation par les organismes de recherche, en termes de locaux, de ressources documentaires, de moyens financiers.

Ainsi, à Paris Sud, un des obstacles chroniques pour l'identification des moyens documentaires tient au fait que la prise en charge de certains abonnements acquis localement par les UMR fluctue selon les années entre le budget Université et les budgets des EPST. Une clarification des engagements d'abonnements aux périodiques entre le CNRS et l'Université est en cours. Etant donné l'autonomie de chaque structure de recherche, cette clarification semble devoir passer par un arbitrage concerté en amont, dans le cadre du dialogue de gestion mis en œuvre depuis deux ans entre les différentes tutelles des formations mixtes de recherche.

Le SCD de Paris-Sud a mené une enquête en 2004-2006 sur la carte documentaire de l'université, qui serait à réactualiser. De son côté, le réseau des documentalistes du CNRS, Go !Doc, a réalisé un état des lieux. Mais les deux démarches sont restées parallèles et non convergentes. La difficulté pour identifier les dépenses documentaires dans les crédits de recherche tient au fait que chaque UMR a une réalité différente, et que les relations entre université et CNRS sont à examiner laboratoire par laboratoire.

2.5. La délégation globale de gestion permettra-t-elle d'identifier l'ensemble des moyens documentaires ?

La délégation globale de gestion, expérimentée sur quelques sites, est encore dans une phase transitoire et ne semble pas améliorer, à ce stade, la visibilité des dépenses.

A Bordeaux 1, la délégation globale de gestion est expérimentée depuis janvier 2011 avec le CNRS pour deux UMR : l'Institut des sciences moléculaires (ISM); Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux (EPOC). Dans cette phase expérimentale, de nombreux problèmes subsistaient fin 2011 (la prise en compte des effectifs CNRS dans les tarifications, la gestion des crédits pluriannuels dans les systèmes de gestion financière, notamment).

A Paris 5, dans le cadre de la délégation globale de gestion, le directeur du SCD souhaite obtenir :

- un état exhaustif de l'état des abonnements des laboratoires (problème des abonnements gagés) sur budget université ou EPST,
- un état des dépenses en termes de publications en libre accès selon le modèle auteur-payeur (20 à 25 % des publications sont disponibles en *open access*).

A Paris Sud, la délégation globale de gestion est en cours d'expérimentation dans 8 UMR, 4 étant en délégation à l'Université, 4 au CNRS (les plus importantes, notamment en physique).

La visibilité de ces crédits pourrait s'améliorer une nomenclature commune recommandée existe déjà s'agissant des achats, elle est implémentée par l'Inserm au 1^{er} janvier 2013, l'ensemble des EPST et des adhérents de l'Amue devant déployer ce nouveau référentiel au 1^{er} janvier 2014.

Recommandation 1 : Identifier à l'échelle de chaque site les moyens et les achats documentaires en s'appuyant sur le référentiel commun aux universités et aux organismes de recherche.

2.6. Quel degré de collaboration entre bibliothèques de recherche et SCD ?

Que les bibliothèques de recherche aient le statut de bibliothèques intégrées ou associées, toutes ont vocation à coopérer à des degrés divers avec le SCD. Mais, d'après l'échantillon étudié, **le statut de la bibliothèque par rapport au SCD ne détermine pas le degré de collaboration et l'intégration n'entraîne pas forcément la participation au système d'information du SCD.**

2.6.1. Les catalogues

Le signalement des fonds des bibliothèques dans le catalogue de l'université géré par le SCD, qui est la forme minimale d'association, n'est pourtant pas le cas général, même pour les bibliothèques intégrées.

A Bordeaux, le fait de disposer d'un catalogue commun aux universités au niveau du site (Babord) représenterait pourtant un avantage considérable si les fonds de recherche y étaient exhaustivement signalés. C'est pourtant loin d'être le cas, et les situations sont très disparates :

- A Bordeaux 1, 5 bibliothèques associées signalent leurs fonds dans Babord, et parmi elles, la bibliothèque de l'observatoire de Floirac dont les fonds anciens sont recensés dans URANIE⁹, tandis que 5 autres n'y participent pas ; une a un catalogue maison, une autre signale ses fonds dans FRANTIQ¹⁰, deux autres sont des micro-bibliothèques, la dernière est un fonds clos qui n'est plus enrichi par des acquisitions.
- A Bordeaux 2, le Centre de documentation de l'ISPED¹¹, qui est doté d'1 bibliothécaire du SCD, d'1 technicien du CNRS et d'1 contractuel, réunit 3 000 ouvrages non intégrés dans Babord car dispersés dans les bureaux des chercheurs.

⁹ Bibliothèque numérique sur l'histoire du livre d'astronomie.

¹⁰ Fédération et Ressources sur l'Antiquité, FRANTIQ « est à la fois un réseau, des bases de données et un ensemble d'outils. Créé en 1984, le réseau regroupe une vingtaine de laboratoires et d'équipes de recherche (CNRS, universités, ministère de la Culture, deux centres européens) qui ont accepté de mettre en commun sur le web leurs ressources documentaires sur la thématique "archéologie et sciences de l'Antiquité depuis la préhistoire jusqu'à l'an Mil". » <http://www.frantiq.fr/fr/>

¹¹ Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement.

- A Bordeaux 3, la bibliothèque de recherche intégrée Ausonius-Robert Etienne, spécialisée en histoire et archéologie, participe au catalogue comme la plupart des bibliothèques de l'université. Une des bibliothèques les plus importantes du CNRS, le centre de documentation Regards de l'UMR ADES (Aménagement, Développement, Environnement, Santé et société - commune au CNRS, à Bordeaux 3, Bordeaux 2 et la MSHA) qui réunit 35 000 ouvrages, ne participe pas à Babord.
- A Bordeaux 4, tous les fonds des centres de recherche (associés au SCD) sont dans Babord.
- A l'IEP, tous les fonds sont signalés dans Babord.

A Poitiers, le catalogue de l'université a vocation à recenser à terme l'ensemble des collections documentaires, quel que soit le statut de la bibliothèque. Celui-ci signale actuellement les collections de 28 bibliothèques, dont les fonds de la MSHS, UMS 842 (27 000 livres et 300 périodiques) et ceux de la bibliothèque du laboratoire de mathématiques et applications, UMR 7348 (4 000 livres, 238 périodiques dont 59 abonnements vivants). Actuellement 82% des ressources de l'université figurent au Sudoc.

A Paris Descartes, la bibliothèque de SHS participe au catalogue du SCD, qui recense toutes les collections de l'ex-bibliothèque de l'IRESO.

A Paris Sud, la situation est plus contrastée pour le CADIST de mathématiques : les ouvrages commandés par la BJH sont répartis entre la BJH et la section sciences du SCD, chaque entité assurant le catalogage dans le SUDOC et l'intégration dans son catalogue propre.

Si on peut penser que la documentation recherche nécessite un traitement spécifique, propre à la discipline, en matière de catalogue, d'indexation ou de classification, cela ne justifie pas des catalogues « maison » ou propres à un réseau disciplinaire ou thématique ; les catalogues actuels permettent une pluralité de classifications et d'indexations pour la même notice. De même, si l'utilisation de certains fonds est restreinte à une communauté, que ce soit à titre temporaire ou permanent, cela ne constitue pas un obstacle majeur à ce que toutes les ressources publiques soient recensées dans le catalogue de l'université ou du site ni dans le catalogue national Sudoc.

L'Abes se voyant confier par le MESR la fonction de **hub des métadonnées de la recherche**, le signalement national des fonds documentaires de recherche est un chantier prioritaire.

Recommandation 2 : Signaler de façon exhaustive les fonds documentaires de recherche dans le Sudoc et dans les catalogues locaux.

2.6.2. La conservation partagée des périodiques

A l'heure où l'électronique tend à se substituer au papier, tout particulièrement pour les périodiques recherche, se pose plus que jamais la question de la conservation des collections papier qui occupent une place importante dans les magasins souvent saturés des bibliothèques.

Plusieurs établissements se sont engagés dans des plans régionaux de conservation partagée visant à identifier pour chaque titre un pôle unique de conservation. Celui-ci s'engage à conserver la revue et à garantir l'accessibilité.

Le plan le plus avancé est celui des périodiques médicaux conduit en Ile-de-France par les SCD des universités, et parmi ceux-là Paris Descartes et Paris Sud, la BIU Santé et le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

En Aquitaine, le Ddoc est, grâce au centre régional Sudoc-PS, le coordinateur principal du plan engagé depuis plusieurs années avec les bibliothèques de la région (enseignement supérieur, lecture publique, archives). Si les collections les plus menacées ont été traitées dans une première étape, les collections recherche ne sont pas exclues du dispositif.

A Poitiers, le SCD vient d'initier un plan appelé à prendre en compte les collections de l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation, intégrées et associées. Ce plan, qui vise à améliorer la gestion des périodiques au niveau de l'établissement, s'inscrit dans une démarche plus globale de rationalisation de la politique documentaire, qui vient de se matérialiser avec la rédaction d'une première charte documentaire.

La BJH est à l'origine d'une démarche similaire pour les bibliothèques du RNBM. La logique de réseau thématique a, dans ce cas, été privilégiée.

L'ouverture récente de Périscope, application conçue par l'ABES, qui fournit un état détaillé des collections de périodiques signalés dans le Sudoc, devrait faciliter la tâche des professionnels.

Recommandation 3 : Engager ou poursuivre la mise en œuvre de plans de conservation partagée prenant en compte l'ensemble des périodiques conservés sur le site universitaire.

2.6.3. L'accès aux ressources électroniques

▪ La situation au plan national

L'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants-chercheurs, autres personnels) a accès aux ressources prises en contrat de licence par l'université dans le cadre des négociations menées par le consortium Couperin, à l'exception de certaines (tels les *Chemical abstracts*) réservées aux chercheurs et doctorants d'une discipline.

A côté de ces accès universitaires, les enseignants-chercheurs universitaires et les chercheurs des organismes de recherche présents sur les sites universitaires au sein des UMR ont accès à des ressources via les portails mis en place par leur organisme.

En raison du coût des contrats de licence, qui prennent en compte le nombre d'utilisateurs, ces portails sont généralement dédiés à une communauté disciplinaire.

➤ *Au CNRS*

Le CNRS participe activement aux négociations nationales (Elsevier, Springer, ACS, notamment) aux côtés de Couperin et d'autres EPST et porte le groupement de commandes Thomson.

Le portail CNRS est structuré en plusieurs sous-portails, donnant accès à des ressources dédiées à des communautés disciplinaires (BiblioSHS, TitaneScience pour la communauté de chimie, BiblioVie, BiblioST2I, BiblioPlanets), BiblioSciences donnant accès à l'ensemble de la communauté CNRS.

Les utilisateurs autorisés (c'est-à-dire les chercheurs) varient selon les ressources :

- ✓ tout le CNRS pour Elsevier Science Direct, Thomson, et Springer (négociations communes avec Couperin) ;
- ✓ les instituts INS2I, INSIS et le centre de calcul IN2P3 pour ACM (*Association for computing machinery*) (négociation de tarifs en commun avec Couperin) ;
- ✓ les unités mixtes de l'Institut de chimie sur les sites universitaires contractants pour CAS (*Chemical Abstracts Service*) et quelques revues au titre à titre ;
- ✓ l'ensemble du personnel travaillant dans les unités CNRS ayants-droit du portail pour les négociations thématiques (accès à environ 2085 revues, achat d'archives pérennes de 144 revues et 27 bases de données).

Si la structuration en portails dédiés permet de limiter pour chaque ressource les effectifs pris en compte par les éditeurs et donc à réduire les coûts, elle est en même temps contre-productive pour les disciplines à l'intersection de plusieurs secteurs ou pour les recherches pluridisciplinaires.

➤ *A l'INSERM*

L'INSERM participe activement aux négociations auprès d'Elsevier et de Thomson en commun avec le CNRS et Couperin. Il s'est doté aussi d'un portail, BiblioInserm, qui donne actuellement accès à plus de 3 000 revues électroniques et bases de données. Ce portail est hébergé par l'INIST-CNRS dans le cadre d'un accord de partenariat renouvelé tous les 3 ans. La partie réservée du portail est accessible à distance à toute personne travaillant dans une structure Inserm, quels que soient son employeur et son statut, et aux chercheurs Inserm travaillant dans les structures non INSERM (« chercheurs isolés »).

➤ *A l'INRA*

L'INRA a été membre de Couperin de 2005 à 2009, avant d'en sortir en 2010. Il participe à deux groupements de commandes avec Couperin et d'autres EPST (Elsevier Science Direct et Cell Press ; Thomson) et dimensionne le reste de son offre en fonction de ses besoins propres

en passant des marchés avec des éditeurs ou des agences d'abonnement (37 contrats pour près de 5000 revues et 5 bases de données).

Les grands EPST et organismes de recherche (CNRS, INSERM, CEA, Institut Pasteur) n'ont jamais fait partie de Couperin, ou l'ont quitté après y avoir adhéré (tel l'INRA). **Toutefois, cette situation devrait évoluer, BSN ayant récemment validé le principe d'une intégration de ces EPST ainsi que de la Bibliothèque nationale de France (BnF) au sein de Couperin, dans le cadre de statuts refondés** assurant une évolution de la gouvernance et permettant de tenir compte du poids des 6 établissements entrants.

➤ *Les achats d'archives de revues et de corpus en licence nationale*

En France, dans le cadre de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), l'Abes a signé des accords pour une première liste de ressources : avec Springer pour l'acquisition des archives de revues et une collection de livres électroniques ; avec Proquest pour l'accès à la base de données *Early English Books Online* (EEBO) ; avec Classiques Garnier Numérique pour l'accès au Grand corpus des dictionnaires de langue française. Ces ressources sont ou seront accessibles dans tous les établissements publics ou privés ayant des missions d'enseignement supérieur ou de recherche ainsi qu'à la BnF, à la Bibliothèque publique d'information et dans des bibliothèques territoriales. Les licences nationales vont prendre toute leur ampleur avec le projet ISTEEX, projet retenu à hauteur de 60 M€ sur trois ans (de 2012 à 2014) dans le cadre des initiatives d'excellence (IDEX). ISTEEX est un programme d'achat de collections rétrospectives de périodiques et autres ressources numériques, accessibles à distance par tous les membres des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers une plate-forme nationale .

Les licences nationales apparaissent comme un outil majeur pour garantir à l'ensemble de la communauté scientifique, toutes institutions confondues, un socle de ressources dans un ensemble de disciplines.

➤ *Un cas particulier : les mathématiques*

A côté des ressources négociées par Couperin ou par les EPST, les mathématiques présentent un cas particulier, car le Réseau national des bibliothèques de mathématiques négocie des accords spécifiques tout en participant également à des accords Couperin-EPST. Une des difficultés que posent les accords nationaux aux chercheurs en mathématiques est l'amplitude (et le coût) de bouquets surdimensionnés par rapport à leurs besoins : Springer envisage une négociation spéciale avec le RNBM après 2014. Le RNBM a négocié des accords spécifiques, avec l'AMS pour MathSciNet, avec Elsevier dans le cadre du RTRA mathématiques pour l'accès aux archives des revues de mathématiques.

Pour les mathématiciens, la solution serait d'autoriser des sous-bouquets à l'intérieur du bouquet national. *Les accords réservés à un nombre limité de chercheurs en mathématiques posent toutefois question dans le cadre des IdEx, où des institutions actuellement peu investies dans la recherche en mathématiques voudront s'agréger.*

▪ La situation au niveau local

Les ressources électroniques acquises par les EPST sont accessibles aux chercheurs de leurs UMR et UPR sur login et mot de passe. Elles peuvent être accessibles aux enseignants-chercheurs universitaires de ces UMR, mais ne le sont pas obligatoirement aux autres enseignants-chercheurs ni théoriquement aux doctorants rattachés à l'UMR (car non pris en compte dans les contrats de licence) ni aux chercheurs des EPST hors du champ disciplinaire concerné.

Sur ce point, la situation varie selon les organismes et la définition des « utilisateurs autorisés » dans les contrats de licence qu'ils signent avec les éditeurs. Si les portails du CNRS et de l'INSERM sont accessibles aux chercheurs travaillant dans une unité relevant de ces organismes quel que soit leur statut, la situation est différente à l'IRD. En effet, pour les ressources électroniques auxquelles il est abonné, l'IRD donne un accès aux personnels IRD, aux personnels accueillis sur les sites IRD dans le cadre de conventions, aux doctorants, stagiaires et usagers des centres de documentation. De ce fait, les enseignants-chercheurs universitaires des UMR ne sont pas couverts (sauf s'ils sont sur un site IRD, en France ou à l'étranger).

➤ A Bordeaux

Sur le site bordelais, le Ddoc a notamment en charge la gestion des ressources électroniques acquises dans le cadre de l'UNR : l'ensemble de la communauté scientifique, y compris les personnels des EPST (étant intégrés à l'annuaire LDAP du PRES), a accès à ces ressources.

A Bordeaux 1, le SCD est l'opérateur quasiment unique de l'université pour la documentation en ligne. Certains laboratoires se sont abonnés par le passé à des ressources en propre auxquels ils se désabonnent, ce qui transfère la charge au SCD du fait de l'obligation de maintenir le chiffre d'affaires imposée par les éditeurs dans le cadre des *Big Deals*¹². Par ailleurs, la BMI¹³ participe au RNBM, via lequel elle a un abonnement à Jstor réservé à la communauté des mathématiciens.

A Bordeaux 2, il existe une convention de partenariat avec le CHU avec un avenant annuel prévoyant un reversement au SCD, qui prend l'abonnement pour l'ensemble de la communauté médicale. L'accès aux ressources électroniques est important pour les hospitaliers et la demande est forte pour les besoins en formation continue.

A Bordeaux 3, la bibliothèque Ausonius donne accès aux ressources électroniques acquises par le SCD et au portail BiblioSHS (accessible aux chercheurs CNRS). Le centre ADES¹⁴ donne accès aux ressources électroniques de Bordeaux 2, Bordeaux 3 et à BiblioSHS.

A Bordeaux 4, le GRETHA¹⁵ donne accès aux ressources électroniques acquises par le SCD et à BiblioSHS ; le COMPTRASEC¹⁶ travaille en concertation avec le SCD pour les acquisitions électroniques et les abonnements aux périodiques.

¹² La question de fonds est celle des modèles économiques et de la capacité des pouvoirs publics à les faire évoluer, la notion de chiffre d'affaires imposé par les éditeurs étant une technique commerciale que les acheteurs publics ne devraient pas intégrer dans leur démarche d'achat.

¹³ Bibliothèque de mathématiques-informatique.

¹⁴ Aménagement, développement, environnement et société.

La bibliothèque de l'IEP Bordeaux donne accès à BiblioSHS.

➤ *A Poitiers*

A Poitiers, le SCD est l'opérateur quasi unique pour l'acquisition des ressources électroniques, quelques rares achats étant effectués en direct par les laboratoires. Il acquiert, grâce à un fonds mutualisé alimenté par diverses ressources, pour toute la communauté scientifique, y compris le CHU (accès à Science Direct sur les adresses IP du CHU après déclaration commune sur les chiffres d'affaires historiques des abonnements papier) et l'ENSMA¹⁷ (convention entre les 2 établissements pour l'abonnement aux Techniques de l'ingénieur).

Dans un contexte de tension budgétaire croissante, marqué par des désabonnements nombreux (12 en 2012), le SCD amorce une réflexion globale sur les accès aux ressources en ligne dans l'université et les usages documentaires des enseignants-chercheurs. Les UMR, qui donnent accès aux portails du CNRS, sont intégrées dans l'étude.

➤ *A Paris Descartes (Paris 5)*

A la bibliothèque SHS, seuls les personnels de l'UMS accèdent à BiblioSHS. Les ressources CNRS-Université sont complémentaires, parfois redondantes, quelquefois insuffisantes (en anthropologie par exemple). La bibliothèque participe au réseau ISIDORE (accès aux données et services numériques en SHS), à la base de signets Sociopole, au réseau Mir@bel.

En médecine, un recensement est en cours afin de savoir quels médecins accèdent aux ressources et par quel canal : BiblioInserm, SCD, AP-HP. En termes de statistiques, personne n'est capable d'agrèger les données de consultation d'une ressource selon qu'elle est accessible par l'université, le CNRS, l'INSERM ou l'APHP. **Tous les opérateurs ont une vision partielle de l'accès et de l'usage des ressources électroniques.**

➤ *A Paris Sud*

A Paris Sud, le passage des abonnements au tout-électronique a entraîné une évolution. Le SCD ne gère pas encore tous les abonnements aux périodiques de l'université (ce qui est son objectif). Mais à l'occasion du passage au tout-électronique pour certains bouquets, le coût des abonnements répartis jusque là sur différentes unités s'est retrouvé concentré sur le SCD, qui, au nom de sa mission, a décidé de ne pas procéder à des refacturations internes, et a bénéficié du soutien financier de l'Université dans cette démarche. Ce fut notamment le cas pour ScienceDirect. Le budget du SCD consacré aux ressources électroniques est de 990000 € pour 2012.

La BJH gère encore directement une partie de ses abonnements électroniques (c'est le cas pour le Bouquet Springer, auquel le SCD est également abonné pour les titres gagés hors

¹⁵ Groupe de Recherche en Économie Théorique et Appliquée.

¹⁶ Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale.

¹⁷ École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique.

BJH). Mais progressivement, les ressources négociées par le RNBM, jusque là uniquement consultables à la BJH, sont rendues accessibles à l'ensemble de l'Université : cela a été réalisé courant 2012 pour JSTOR et MathScinet, mais reste à faire pour Zentralblatt ou les archives DUKE. Les Publications mathématiques d'Orsay (PMO) numérisées depuis 1995 sont accessibles gratuitement sur le site de la BJH et le site du CADIST de mathématiques. Les archives NUMDAM¹⁸ mises à disposition par la cellule MathDoc sont, elles, en accès ouvert.

Recommandation 4 : Définir une politique d'accès aux ressources électroniques liée non au statut de l'utilisateur (personnel payé par une université ou un EPST) mais à son appartenance à la communauté scientifique du site universitaire.

2.6.4. *Les archives ouvertes*

- **Au plan national**

Les archives ouvertes sont, dans le contexte des publications en ligne, une nouvelle forme de la communication scientifique directe établie au XVII^e siècle entre savants pour communiquer leurs résultats et les soumettre à la discussion. Elles consistent dans le dépôt des publications soit sur le site de l'auteur, soit sur celui de son institution, soit sur un site national ou même un site consacré à une thématique au plan international. Il peut s'agir de pré-publications ou bien d'articles publiés dans le cas où l'éditeur concède à l'auteur le droit d'y donner accès librement (le plus souvent contre paiement ou après une période d'embargo).

Soulignons qu'avant que l'éditeur ne devienne l'exploitant des droits d'auteur, trop souvent, les auteurs cèdent tous leurs droits aux éditeurs au moment de la publication, et qu'il faut donc ensuite redemander à l'éditeur (qui va « concéder » à l'auteur un droit qu'il détenait initialement). Un des moyens pour mener une politique autour des archives ouvertes et du libre accès est d'encourager d'autres formes des contrats entre auteurs et éditeurs, plus respectueux des chercheurs et de la diffusion des connaissances en libre accès. Cela va jusqu'à des situations où c'est l'auteur qui va concéder à l'éditeur certains droits de diffusion.

En France, le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), créé par le CNRS fin 2000 en tant qu'unité propre de service, est principalement dédié à la réalisation d'archives ouvertes. Le CCSD, rattaché à la Direction de l'information scientifique et technique (DIST) du CNRS, est hébergé par l'IN2P3 et utilise les ressources de son centre de calcul. Il a ouvert en 2001 le site Hal (*Hyper Articles en ligne*), archive ouverte pluridisciplinaire destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses. Hal contient plus de 210 000 documents. Par ailleurs, le serveur TEL, qui a pour objectif de promouvoir l'auto-archivage en ligne des thèses de

¹⁸ « Le serveur NUMDAM (Numérisation de documents anciens mathématiques) propose un accès libre aux métadonnées et aux articles de revues de mathématiques.

Pour chaque revue concernée, la **totalité** des volumes publiés jusqu'en l'an 2000 (voire au-delà) a été **convertie au format numérique**, ce qui représente actuellement plus de **760 000 pages numérisées et 43 000 articles mis en ligne**. Les articles eux-mêmes sont disponibles pour consultation en ligne à l'issue d'un délai appelé créneau mobile. Pendant ce laps de temps (généralement 5 ans), ils sont réservés aux seuls abonnés. » <http://www.numdam.org/>

doctorat et habilitations à diriger des recherches (HDR), donne accès à plus de 31 000 thèses, et MédiHal (archives ouvertes de photos et d'images scientifiques) à plus de 10 000 images et documents iconographiques scientifiques. Les dépôts sur Hal sont propagés selon les disciplines concernées dans les archives thématiques internationales ArXiv (physique, mathématiques, informatique, biologie quantitative, économie quantitative et statistiques), PubMed Central (sciences biomédicales) et REPEC (Research Papers in Economics).

Les différentes institutions ont cherché à convaincre leurs chercheurs de déposer en archive ouverte, sans leur en faire obligation. Seul le département sciences humaines du CNRS a fortement recommandé le dépôt systématique des publications dans Hal-SHS. Il est à signaler que l'ANR, de son côté, a recommandé en novembre 2007, mais sans le rendre obligatoire, le dépôt en archive ouverte, particulièrement dans Hal, des publications résultant de projets de recherche qu'elle finance.

D'autres organismes de recherche et universités s'étant engagés dans la même voie, un protocole d'accord avait été conclu en juillet 2006 entre la CPU, la CGE, le CNRS, l'INSERM, le CEMAGREF, le CIRAD, l'INRA, l'INRIA, l'Institut Pasteur et l'IRD, qui a permis toutefois la mise en place de la plateforme archives-ouvertes.fr en 2007. Elle est accessible sur le site Hal (<http://hal.archives-ouvertes.fr>). A ce jour, le site donne accès aux dépôts de 65 institutions de recherche, 88 universités et 73 grandes écoles, soit au total 226 entités. Mais le répertoire international OpenDOAR ne recense que 65 archives françaises. Ces dépôts sont certes de taille variable, et hétérogènes dans leur contenu (préprints d'articles, communications, rapports de recherche, thèses, ressources pédagogiques, etc.). Parfois, ce n'est pas le document qui est disponible mais uniquement sa notice. Selon les cas, la plateforme est alimentée soit sous forme de dépôt direct dans Hal soit par dépôt des métadonnées des archives d'établissement.

La coordination entre établissements et organismes concernés a repris en 2010 dans le cadre des groupes de travail de la Bibliothèque scientifique numérique, et le CCSD devrait devenir une UMS CNRS-INRIA-Université de Lyon, celle-ci agissant pour le compte de la CPU.

▪ **Au plan local**

Dans le cas où les archives ouvertes sont gérées par les bibliothèques, deux cas de figure se présentent :

- *une gestion des archives ouvertes par les bibliothèques de recherche associées.* A Bordeaux 1, les personnels des bibliothèques associées s'occupent du signalement des documents déposés dans HAL. A Bordeaux 3, le centre ADES alimente une collection dans HAL-SHS avec les publications des chercheurs de l'UMR, et son fonds de diapositives numérisées est accessible sur MédiHAL. Les cartes sont déposées sur le serveur du CN2SV du CNRS (centre national pour la numérisation de sources visuelles) ;

- *une gestion des archives ouvertes avec le SCD. C'est généralement le cas pour les thèses,* mais cela peut concerner d'autres publications de recherche.

A l'université de Poitiers, le dépôt électronique des thèses, a été voté par le conseil d'administration à l'automne 2011, et est entré en vigueur en juin 2012. Des réunions de travail se sont tenues avec les différents interlocuteurs (direction de la recherche, écoles doctorales, I-medias, SCD) afin de définir les procédures et organiser l'entrée des données dans STAR, l'application nationale de gestion proposée par l'ABES. La mise en œuvre d'un entrepôt institutionnel ORI-OAI pour le dépôt et la diffusion des travaux universitaires, thèses et mémoires, est en projet. Le SCD et la Direction des systèmes d'information collaborent sur ce dossier, susceptible d'évoluer à terme vers un dépôt d'archives ouvertes, grâce notamment à l'ingénieur d'études récemment recruté et partagé entre les deux services. Une approche plus globale est engagée parallèlement au sein de l'Université numérique en région (UNR) et du PRES Limousin Poitou-Charentes auquel appartient l'université.

A Paris Sud, qui regroupe 15 écoles doctorales, le SCD a créé un département du système d'information documentaire, en charge du dépôt électronique des thèses, le dépôt se faisant au niveau du SCD. L'organisation devrait évoluer, car la gestion du doctorat doit être transférée à l'EPCS Paris Saclay.

La gestion des archives ouvertes demande dans tous les cas des compétences spécialisées, techniques et juridiques qui ne peuvent en l'état actuel être dupliquées dans tous les établissements. On notera par ailleurs pour ce qui concerne les thèses que les écoles doctorales sont organisées au niveau des PRES.

Recommandation 5 : Lorsque cela paraît possible, mutualiser à l'échelle du site universitaire la gestion des archives ouvertes pour la recherche des établissements du site, dans une logique d'interopérabilité et d'articulation avec HAL.

2.6.5. La numérisation

Deux démarches coexistent :

- *la numérisation dans le cadre d'un projet de recherche*, qui obéit à une logique scientifique.

A Paris Descartes, à la bibliothèque SHS, a été mise en service depuis 2008 une plate-forme technique PERSEE, acquise sur des crédits du TGE Adonis : 12 revues ont été numérisées à ce jour. Le service PERSEE emploie 3,5 ETP ; il n'assure pas les exportations vers le CINES ni la diffusion sur le portail assurées par l'équipe lyonnaise.

- *la numérisation patrimoniale*, selon une logique culturelle.

A Poitiers, le SCD valorise son patrimoine documentaire en diffusant sur le portail documentaire une sélection de documents numérisés provenant de son fonds. Il utilise la chaîne de numérisation dont dispose la MSHS pour numériser les documents : c'est notamment le cas des documents issus du fonds Dubois qui alimente la Bibliothèque des Premiers Socialismes, désormais accessible via Gallica. Dans le cadre du pôle associé Moyen Age qui associe la BnF, le SCD, le CESCUM, la médiathèque municipale et le service régional

de l'inventaire, des documents sont numérisés et mis en ligne. Si le programme a concerné dans un premier temps les Livres d'Heures de la médiathèque de Poitiers ; les documents sont accompagnés de commentaires rédigés par les spécialistes de l'université.

On constate qu'en matière de numérisation, c'est l'échelon national qui permet d'assurer une cohérence d'ensemble aux programmes locaux, d'éviter autant que possible des redondances et de favoriser l'interopérabilité. La mise en place d'une labellisation par la Bibliothèque scientifique numérique et le partenariat avec la Bibliothèque nationale de France et le Ministère de la Culture et de la Communication sont essentiels pour la réussite de ces projets.

Recommandation 6 : Coordonner les projets de numérisation des sites universitaires avec les programmes nationaux (Bibliothèque scientifique numérique, Gallica).

2.6.6. La veille documentaire

Elle semble plutôt relever actuellement des centres de documentation recherche que du SCD.

A Bordeaux 2, le centre de documentation de l'ISPED assure une veille bibliographique pour chaque équipe (35 profils), diffuse chaque semaine une veille informationnelle « *Hebdo-Infos* » sur appels d'offres, et produit une base de données bibliographique qui recense les publications des chercheurs depuis 1980, avec un résumé (2 900 références). Le centre produit un bulletin bibliographique critique de la littérature scientifique internationale mensuel sur la maladie d'Alzheimer « *Bibliodémences* » et d'autres bulletins (SIDA, mobiles et santé, etc.). Il prévoit la réalisation d'une banque de données en ligne, accessible au grand public, dans le cadre du plan Alzheimer.

A Bordeaux 3, ADES produit une base de données « *Regards* » qui recense ouvrages, chapitres, articles, rapports (approche sur les contenus), et qui est moissonnée par ISIDORE.¹⁹

2.6.7. La bibliométrie

Si cette activité est plus couramment pratiquée par les documentalistes des centres de recherche, certains SCD commencent à s'y investir. A Bordeaux 2, le SCD a acquis des outils adaptés, et est devenu le référent bibliométrie pour l'université. A Paris 5, c'est une équipe du service de la recherche de l'université, en lien avec un conservateur de la BIU Santé, qui se consacre à ce dossier.

2.6.8. La formation

▪ La formation des utilisateurs

Les actions de formation des utilisateurs, notamment des doctorants, sont de plus en plus menées à l'échelle du site universitaire, et s'appuient bien souvent sur le réseau des URFIST (Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique). Les URFIST,

¹⁹ ISIDORE : <http://www.rechercheisidore.fr/> (accès aux données et services numériques en SHS)

implantées à Bordeaux, Lyon, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse, desservent selon une répartition territoriale l'ensemble des académies. Participant aux projets de l'Institut des sciences de la communication du CNRS, les URFIST devraient pouvoir renforcer leur action, au-delà des universitaires, en direction de l'ensemble des chercheurs concernés.

▪ **La formation des personnels**

Deux réseaux de formation différents coexistent, celui destiné aux personnels de bibliothèques, celui destiné aux personnels des EPST. Après une analyse du contenu des offres de formation de chacun des réseaux, il paraît urgent de construire une offre coordonnée et complémentaire ouverte à tous les professionnels des bibliothèques et de la documentation, indépendamment de leurs statuts, les enjeux en termes de métiers et de compétence étant communs à tous. Cette mutualisation et ces échanges sont nécessaires pour développer une culture commune et faciliter les coopérations entre services.

Au niveau de l'encadrement, la participation de plus en plus forte des deux réseaux aussi bien aux journées annuelles de l'Abes qu'aux Carrefours de l'IST organisés par l'INIST-CNRS va dans ce sens.

Recommandation 7: Encourager la mutualisation de la formation des utilisateurs et des personnels de bibliothèque et de documentation des SCD et des EPST.

3. Services communs de documentation et centres de documentation recherche : un positionnement différent, des activités de plus en plus convergentes

Le SCD et le centre de documentation recherche ont un positionnement différent.

➤ *Le SCD :*

- joue le rôle d'un service commun : il a une approche globale et institutionnelle, avec le souci de desservir l'ensemble de la communauté présente dans l'établissement, quelle que soit l'appartenance des agents ou des utilisateurs,
- a la volonté d'être l'opérateur unique au sein de l'université pour l'accès aux ressources imprimées ou en ligne,
- assure la gestion des documents (et non des contenus),
- commence à développer une offre de services à valeur ajoutée (archives ouvertes, numérisation, veille documentaire, bibliométrie notamment).

➤ *Le Centre de documentation recherche ou le Service IST :*

- dessert la communauté disciplinaire ou thématique,
- assure le service en étant intégré aux équipes de recherche,
- offre un service de proximité avec souvent une réponse personnalisée à ses chercheurs,
- gère des contenus (indexation des articles de revues, élaboration de bases de données spécialisées),
- développe des services à valeur ajoutée en fonction de la demande des chercheurs qu'il dessert.

On peut cependant noter des évolutions qui rapprochent les deux types de structures. Notamment, le numérique efface une différence qui a longtemps apparu essentielle entre le monde des bibliothèques et celui de la documentation (gestion de documents d'un côté, production de contenus de l'autre) et associe étroitement dans une même démarche diffusion du document et traitement du contenu par la production de métadonnées et d'outils d'indexation ou de *data mining*. De même, le développement des outils et services numériques permet de concevoir différemment la relation de proximité entre les utilisateurs et le service documentaire, et de développer des approches personnalisées à différents niveaux.

Une nomenclature des activités des services IST a été élaborée récemment par le groupe de travail EPRIST, groupe informel rassemblant les responsables des structures IST des EPST, des Epic et de l'institut Pasteur. L'analyse ci-dessous reprend cette nomenclature des activités, et tente de déterminer dans quelle mesure ces activités sont spécifiques aux centres de documentation recherche ou sont également assurées par les SCD ou par des structures de mutualisation.

Activités (nomenclature EPRIST)	Centre de documentation recherche	SCD	Structure de mutualisation
Bibliothèques physiques : Accueil – Prêt – Gestion de fonds documentaires et patrimoniaux – Numérisation de fonds documentaires	Oui, pour certains, notamment en LSHS et en mathématiques. Dans les autres disciplines, un nombre de plus en plus grand a une activité limitée à la fourniture de services électroniques.	Oui. On note la même évolution vers le virtuel pour la documentation en sciences, technologies et santé.	Oui. Conservation partagée (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur)
Ressources documentaires électroniques : Revues et bases de données en ligne acquises et mises à disposition des chercheurs – Dispositif d'accès (portail, bureau virtuel...) – Négociations	Oui	Oui	Oui (Couperin pour les négociations, l'Abes, le CNRS et d'autres établissements pour les groupements de commande)
Services documentaires : Recherches bibliographiques - Recherches de brevets - Fourniture de documents - Dossiers documentaires – Appui à l'expertise – Services Questions/Réponses	Oui	Oui Plus rarement pour les recherches de brevets et les dossiers documentaires.	Oui (Ubib.fr, Rue des facs, etc...)
Archives ouvertes et institutionnelles : Archives ouvertes ou institutionnelles – Bases de publications internes – Valorisation des publications vers l'extérieur – Numérisation de publications	Oui	Oui	Oui (HAL ; STAR pour les thèses)
Formation : Formations aux utilisateurs des services documentaires et des ressources électroniques – Formations sur l'IST et les publications	Oui	Oui	Oui (ENSSIB, URFIST, voir structures CNRS)
Bibliométrie : Production d'indicateurs – Études bibliométriques	Oui	Oui, dans quelques SCD	OST (outils, méthodes...)

Activités (nomenclature EPRIST)	Centre de documentation recherche	SCD	Structure de mutualisation
Ingénierie de l'information : Terminologie – Ontologies – Gestion des connaissances – Cartographie d'information	Oui	Oui si experts Afnor	Oui (Abes, Afnor)
Animation, Communication : Web – Colloques – Séminaires – Actions d'animation – Sensibilisation	Oui	Oui	
Coopération, partenariat : Coopération et prestations internationales – Partenariats en IST	Oui	Oui, dans quelques cas	Oui (ABF, ADBU, IFLA)
Veille : Veilles ciblées (scientifique, technique, réglementaire, économique, juridique, internationale...) – Bulletins de veille	Parfois	Rarement	
Édition : Activité éditoriale : revues, ouvrages – Maison d'édition...	Oui	Rarement	
Données issues de la recherche : Collecte, curation et gestion de données – Diffusion et mise à disposition	Oui	Très rarement	
Archives : Archives – Archivage des documents scientifiques et administratifs – Numérisation	Oui	Oui pour la numérisation	
Autres bases de données	Oui	Très rarement	
Photothèques – Vidéothèques...	Oui	Rarement	

On voit que la plupart des activités sont communes aux deux types de structures et que ce qui caractérise le centre de documentation recherche est son orientation vers la production de services à valeur ajoutée. La complémentarité est donc possible et doit être encouragée.

Afin que la complémentarité entre services d'un même site soit effective, il pourrait y avoir une clarification du rôle de chacun avec un partage des tâches,

- Pour les SCD, gestion des ressources et des accès au profit de tous
- Pour les bibliothèques-centres de documentation recherche, une mission de médiation de proximité auprès de la communauté scientifique ; par exemple :
 - o Conseils pour le dépôt des documents dans archives ouvertes
 - o Sensibilité aux questions de bibliométrie

- Accompagnement des publiants
- Formation des doctorants.

Cette coopération plus grande au plan documentaire peut constituer un atout pour renforcer les logiques de site et mieux articuler le potentiel documentaire au plan local et national dans une vision d'ensemble de la carte documentaire. Il est nécessaire pour cela de mieux connaître à l'échelle de chaque site les services documentaires, leurs missions, ressources et activités, donc de *réaliser une enquête statistique commune couvrant l'ensemble de la documentation des établissements universitaires et des organismes de recherche.*

Recommandation 8 : Mettre en œuvre une enquête statistique nationale sur la documentation et la fonction IST des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, permettant d'identifier l'ensemble des moyens et des activités documentaires à l'échelle d'un campus ou d'un site universitaire.

Conclusion

Le site universitaire étant de plus en plus le lieu d'une coopération renforcée entre universités, écoles et organismes, il est nécessaire de développer les synergies entre les services communs de documentation, les bibliothèques et les centres de documentation des unités mixtes de recherche. Si les actions menées au plan national (Bibliothèque scientifique numérique, projet ISTEEX) favorisent ces synergies, on note que le passage au numérique a dupliqué une organisation documentaire fragmentée. Sur le même site, les chercheurs, enseignants-chercheurs comme les doctorants ne disposent pas d'un accès homogène aux mêmes ressources, et les fonds documentaires sont encore trop dispersés aussi bien au sein de chaque université qu'entre universités et organismes.

Les services communs et les services interuniversitaires de documentation apparaissent comme des outils permettant de fédérer les ressources à l'échelle du site universitaire, soit en intégrant les bibliothèques et centres documentaires à leur réseau soit en les associant. On constate que l'association est plus fréquente que l'intégration, notamment sur les sites pluri-universitaires, mais aussi que des solutions innovantes sont mises en œuvre : ici une bibliothèque à la fois section d'un SCD et unité mixte de service, là un CADIST s'appuyant sur une section du SCD et une unité mixte de service. La diversité des solutions mises en œuvre montre que l'intégration de bibliothèques ou centres documentaires d'UMR au SCD ou leur coopération étroite avec le SCD doit être compatible avec le mode de gestion de l'UMR et avec son pilotage scientifique, et permettre la gestion de ressources provenant de budgets d'institutions différentes.

L'un des obstacles à cette coopération renforcée réside dans le fait que si les universités ont progressé dans la connaissance de leurs dépenses documentaires, qu'elles soient opérées par le SCD ou hors SCD par les composantes, elles ont des difficultés à connaître le budget affecté à la documentation sur leur site par les organismes de recherche. Globalement, à l'échelle d'une université ou d'un site, les questions documentaires ne sont pas abordées par les responsables lors des réunions de concertation universités-organismes. Les directions d'universités et les SCD connaissent mal les moyens affectés à la documentation par les organismes de recherche, en termes de locaux, de ressources documentaires, de moyens financiers. La délégation globale de gestion des UMR, qui se met en place, n'a pas encore permis d'apporter plus de visibilité en la matière. *Il est donc nécessaire d'identifier à l'échelle de chaque site les moyens et les achats documentaires en s'appuyant sur le référentiel commun aux universités et organismes de recherche.*

Que les bibliothèques de recherche aient le statut de bibliothèques intégrées ou associées, toutes ont vocation à coopérer à des degrés divers avec le SCD. Mais, le signalement des fonds des bibliothèques dans le catalogue de l'université géré par le SCD, qui est la forme minimale de collaboration, n'est pourtant pas le cas général, même pour les bibliothèques intégrées. Si on peut penser que la documentation recherche nécessite un traitement spécifique, propre à la discipline, en matière de catalogue, d'indexation ou de classification, cela ne saurait justifier des catalogues « maison » ou propres à un réseau disciplinaire ou

thématique, les catalogues actuels permettant une pluralité de classifications et d'indexations pour la même notice. De même, si l'utilisation de certains fonds est restreinte à une communauté, que ce soit à titre temporaire ou permanent, cela ne constitue pas un obstacle majeur à ce que toutes les ressources publiques soient recensées dans le catalogue de l'université ou du site ni dans le catalogue national Sudoc. L'Abes se voyant confier par le MESR la fonction de hub des métadonnées de la recherche, *le signalement national des fonds documentaires de recherche dans le Sudoc et dans les catalogues locaux est un chantier prioritaire.*

Ce signalement exhaustif des fonds des bibliothèques et centres documentaires recherche faciliterait par ailleurs la conservation des collections papier, de plus en plus nécessaire à l'heure où l'électronique tend à se substituer au papier. Plusieurs établissements se sont engagés dans des plans régionaux de conservation partagée visant à identifier pour chaque titre un pôle unique de conservation. *Il convient d'engager ou poursuivre la mise en œuvre de plans de conservation partagée prenant en compte l'ensemble des périodiques conservés sur le site universitaire.*

On retrouve la même situation disparate pour l'accès aux ressources électroniques, selon que les personnels du même site universitaire y accèdent par le portail d'un organisme de recherche et par celui de l'université. Si la structuration en portails disciplinaires dédiés permet de limiter pour chaque ressource les effectifs pris en compte par les éditeurs et donc de réduire les coûts, elle est en même temps contre-productive pour les disciplines à l'intersection de plusieurs secteurs ou pour les recherches pluridisciplinaires. Il est nécessaire de *définir une politique d'accès aux ressources électroniques liée non au statut de l'utilisateur (personnel payé par une université ou un EPST) mais à son appartenance à la communauté scientifique du site universitaire.*

En matière d'archives ouvertes de publications scientifiques, on remarque que dans le cas où elles sont gérées par les bibliothèques, deux cas de figures se présentent : gestion par les bibliothèques de recherche associées ou gestion par le SCD. Celle-ci exigeant dans tous les cas des compétences spécialisées, qui ne peuvent en l'état actuel être dupliquées dans tous les établissements, il serait pertinent d'*encourager la mutualisation à l'échelle du site universitaire de la gestion des archives ouvertes pour la recherche mises en place par les établissements du site, dans une logique d'interopérabilité et d'articulation avec HAL.*

De même, les projets de numérisation peuvent prendre place dans le cadre d'un projet de recherche, selon une logique scientifique, ou d'un projet patrimonial, selon une logique culturelle. Seul l'échelon national permet d'assurer une cohérence d'ensemble, d'éviter autant que possible des redondances et de favoriser l'interopérabilité. La mise en place d'une labellisation par la Bibliothèque scientifique numérique et le partenariat avec la Bibliothèque nationale de France et le Ministère de la Culture et de la Communication sont essentiels pour la réussite des projets locaux : *ceux-ci sont à coordonner au niveau des sites universitaires avec les programmes nationaux (Bibliothèque scientifique numérique, Gallica).*

Le développement et la mise à jour des compétences documentaires étant de plus en plus rendues nécessaires par les évolutions permanentes du numérique, il convient également

Le développement et la mise à jour des compétences documentaires étant de plus en plus rendues nécessaires par les évolutions permanentes du numérique, il convient également d'*encourager la mutualisation de la formation des utilisateurs comme des personnels de bibliothèque et de documentation des EPST*, en s'appuyant sur les URFIST et sur les offres de formation des différents réseaux, ce qui contribuerait à renforcer une culture commune.

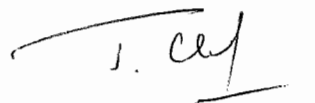
De façon générale, si le positionnement des SCD et des centres de documentation recherche est différent, ces derniers ayant une relation de plus grande proximité avec leurs utilisateurs et étant davantage orientés vers la fourniture de services à valeur ajoutée, les évolutions induites par le numérique estompent ces différences, et les activités sont de plus en plus convergentes. La complémentarité est donc possible et doit être encouragée.

Le renforcement de cette coopération nécessite une connaissance approfondie des services documentaires, de leurs missions, de leurs ressources et de leurs activités à l'échelle de chaque site. *La mise en œuvre d'une enquête statistique nationale embrassant l'ensemble de la documentation et de la fonction IST, celle des établissements d'enseignement supérieur et celle des organismes de recherche, permettant d'identifier l'ensemble des moyens et des activités documentaires à l'échelle d'un campus ou d'un site universitaire s'impose.*

Pierre CARBONE



Joëlle CLAUD



Recommandations

- 1.** Identifier à l'échelle de chaque site les moyens et les achats documentaires en s'appuyant sur le référentiel commun aux universités et organismes de recherche.
- 2.** Signaler de façon exhaustive les fonds documentaires de recherche dans le Sudoc et dans les catalogues locaux.
- 3.** Engager ou poursuivre la mise en œuvre de plans de conservation partagée prenant en compte l'ensemble des périodiques conservés sur le site universitaire.
- 4.** Définir une politique d'accès aux ressources électroniques liée non au statut de l'utilisateur (personnel payé par une université ou un EPST) mais à son appartenance à la communauté scientifique du site universitaire.
- 5.** Lorsque cela paraît possible, mutualiser à l'échelle du site universitaire la gestion des archives ouvertes pour la recherche des établissements du site, dans une logique d'interopérabilité et d'articulation avec HAL.
- 6.** Coordonner les projets de numérisation des sites universitaires avec les programmes nationaux (Bibliothèque scientifique numérique, Gallica).
- 7.** Encourager la mutualisation de la formation des utilisateurs et des personnels de bibliothèque et de documentation des SCD et des EPST.
- 8.** Mettre en œuvre une enquête statistique nationale sur la documentation et la fonction IST des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, permettant d'identifier l'ensemble des moyens et des activités documentaires à l'échelle d'un campus ou d'un site universitaire.

Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 2 Liste des sigles

Annexe 1

Liste des personnes rencontrées

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

Michel MARIAN, chef de la mission

Alain COLAS, adjoint au chef de la mission

Stéphanie GROUDIEV

Universités de Bordeaux (octobre 2011):

Jean-Baptiste VERLHAC, vice-président du conseil d'administration de l'université Bordeaux I

Dean LEWIS, vice-président du conseil scientifique de l'université Bordeaux I

Martine COURBIN-COULAUD, responsable IST du centre INRIA Bordeaux

Catherine ETIENNE, directrice du SCD de l'Université Bordeaux I et son équipe

Anne-Marie BERNARD, directrice du SCD de l'université Bordeaux II et du Département documentation du PRES et son équipe

Dr Fleur DELVA, ISPED

Rémy CHAPOULIE, vice-président délégué aux partenariats et système d'information de l'Université Bordeaux III

Anita LARGOUET, directrice du SCD de l'Université Bordeaux III et son équipe

Daniel POUYLLAU, documentaliste, responsable du centre de documentation ADES REGARDS

Maud MORTASSAGNE, ingénieur d'études CNRS, responsable de la Bibliothèque Ausonius-Robert Etienne

Yannick LUNG, président de l'université Bordeaux IV

Daniel BOURMAUD, vice-président recherche l'Université Bordeaux IV

Vincent BRIGAND, chargé de mission Projet maison de l'Economie et responsable de la documentation au GRETHA à l'université de Bordeaux IV

Dominique MONTBRUN-ISRAEL, directrice du SCD de l'Université Bordeaux IV et son équipe

Vincent HOFFMANN-MARTINOT, directeur de l'IEP de Bordeaux

Monique DOLLIN DU FRESNEL, directrice de la bibliothèque de l'IEP de Bordeaux

Université de Poitiers (février 2012)

Jean-Pierre GESSON, président de l'université de Poitiers

Stéphane MOTTET, vice-président chargé des finances et du patrimoine à l'université de Poitiers

Olivier BONNEAU, vice-président chargé de la recherche à l'université de Poitiers

Myriam MARCIL, directrice du SCD de l'université de Poitiers et son équipe

Université Paris 5 (janvier 2012)

M. Jérôme KALFON, directeur du SCD de l'Université Paris 5

Sylvia BOZAN, directrice-adjointe de la Bibliothèque des sciences humaines et sociales Descartes-CNRS (UMS 3036)

Université Paris-Sud (mai 2012)

Jacques BITTOUN, vice-président du conseil scientifique (lors de la visite)

Jean-Louis-LIONS, directeur du SCD

Laure MARTINEAU, responsable du service central de la recherche et des études doctorales

Cécile ARNAUD, responsable de la bibliothèque de sciences
Laurent CLOZEL, directeur de la bibliothèque Jacques Hadamard
Elisabeth KNELLER, responsable administratif de la bibliothèque Jacques Hadamard

Groupe EPRIST :

Dominique CAVET, IRD

Odile HOLOGNE INRA

Didier PELAPRAT, INSERM

Dr Agnès RAYMOND-DENISE, Institut Pasteur

Annexe 2 : Liste des sigles

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ACM	Association for Computing Machinery
AMS	American Mathematical Society
APHP	Assistance publique Hôpitaux de Paris
BIU	Bibliothèque inter-universitaire
BnF	Bibliothèque nationale de France
BSN	Bibliothèque scientifique numérique
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
CCSD	Centre pour la communication scientifique directe (CNRS)
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CGE	Conférence des grandes écoles
CHU	Centre hospitalo-universitaire
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPU	Conférence des présidents d'université
EA	Equipe d'accueil
EPCSCP	Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST	Etablissement public à caractère scientifique et technologique
Equipex	Equipement d'excellence
HAL	HyperArticles en Ligne
Idex	Initiative d'excellence
IEP	Institut d'études politiques
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IN2P3	Institut national de physique nucléaire et des particules (CNRS)
INS2I	Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (CNRS)
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSIS	Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (CNRS)
IRD	Institut de recherche pour le développement
IST	Information scientifique et technique
ISTEX	Initiative d'excellence pour l'information scientifique et technique
IUT	Institut universitaire de technologie
Labex	Laboratoire d'excellence
LDAP	Lightweight Directory Access Protocol (norme pour les systèmes d'annuaire)
LSHS	Lettres, sciences humaines et sociales
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
RNBM	Réseau national des bibliothèques de mathématiques
RTRA	Réseau thématique de recherche avancée
SCD	Service commun de documentation
SHS	Sciences humaines et sociales
ST	Sciences et techniques
TGE	Très grand équipement
UMR	Unité mixte de recherche
UNR	Université numérique en région
UPR	Unité propre de recherche
URFIST	Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique